

Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 248^e session, 24 – 26 janvier 2011

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010
- Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010
- Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme c. Belgique, Réclamation n° 62/2010
- Centre sur les Droits au Logement et les Expulsions (COHRE) c. France, Réclamation n° 63/2010

Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité

Les trois nouveaux membres du Comité, Mme Machulskaya, M. Palmisano and Mme Lukas feront la déclaration suivante conformément à l'article 4 du Règlement du Comité :

« Je déclare solennellement que j'exercerai mes fonctions de membre du Comité conformément aux exigences d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité inhérentes à ce mandat et que j'observerai le secret des délibérations du Comité. »

Election du Bureau

Le Comité élira le Bureau (le Président, un ou plusieurs Vice-Président(s) et un Rapporteur général).

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en 2011 sont les suivants : Lituanie, Moldova, Pays-Bas, Norvège et Ukraine.